



CDEN 29 septembre 2020 – Déclaration préalable FSU Vaucluse

L'Ecole semble la grande oubliée des annonces gouvernementales, face à la dégradation de la situation sanitaire.

Lors du CHSCT-MEN du 25 septembre, la FSU a alerté le ministre sur l'épuisement général de l'ensemble des personnels du ministère en ce début d'année scolaire. Elle a dénoncé l'assouplissement des règles sanitaires dans les établissements scolaires, alors que la circulation active du virus entraîne de nouvelles restrictions dans certains départements.

Elle a rappelé que le mode de gestion de la crise était illisible pour les agent.es. La multiplication des documents, le changement des consignes et les annonces médiatiques concourent à l'opacité de la situation. Dans le Premier degré, ce sont en outre les directeurs.trices d'écoles, déjà débordés, qui doivent assumer la gestion de la crise sanitaire.

Ainsi, la protection des agent-es semble être secondaire pour le ministère. La sous-estimation du risque de propagation de la Covid19 à l'Ecole et à travers l'Ecole, semble être la règle du MEN et du gouvernement. Le protocole sanitaire est, déjà très réduit dans l'EN, réduit même à l'extrême dans les écoles primaires. Et il n'est question que d'assouplissement, alors même que le ministre de la santé lance une alerte générale sur la circulation du virus.

Circulation du virus particulièrement élevée dans notre région et dans notre département, dans lequel M. le Préfet a pris depuis quelques temps un certain nombre de mesures fortes face à cela et qu'il a dû encore renforcer à compter du 28 septembre.

Dans ce contexte et face à la politique ministérielle, les questions les plus légitimes, objets de débats entre scientifiques, ne trouvent aucune réponse de la part du MEN :

- Quelle est l'efficacité des masques en tissu fournis par le ministère (contestée par l'ARS de Bretagne par exemple) ? Face à la dégradation de la situation sanitaire, pourquoi ne pas organiser la distribution massive de masques chirurgicaux, beaucoup plus sûrs ?
- Comment croire que les élèves ne seraient contagieux qu'à partir de 11 ans ou du collègue ?
- Comment expliquer que nous serions vraiment protégé.e.s au travail quand par principe, nous ne serions plus cas contact si un élève était testé positif ?
- Comment expliquer que les conditions de fermeture de classes et de définition des cas contact se relâchent, alors que le virus circule plus ?

Dans beaucoup d'écoles et d'établissements, les équipements des locaux sanitaires n'ont pas été augmentés pour mieux gérer l'application de gestes barrières comme le lavage régulier des mains. Les actions de désinfection des locaux ne sont menées qu'au strict minimum des obligations.

Alors que le virus circule très activement, rien n'est bien arrêté et le plan de continuité pédagogique reste toujours et encore une hypothèse de travail virtuelle. Aucun travail de réflexion n'est soumis aux enseignants pour anticiper des scénarii adaptés à une évolution de l'épidémie qui obligerait à diminuer les effectifs en présentiel au sein des classes. Il n'apparaît pas certains qu'un travail de fond soit mené pour chercher à réduire la fracture liée à l'inégalité d'accès aux savoirs et aux apprentissages hors des enceintes scolaires qui s'est révélée au printemps dernier. Dans tous les cas, il n'est pas apparent.

Comment pallier au déficit d'équipements informatiques des familles ? Comment accompagner dans leurs apprentissages les élèves qui ne trouvent pas de tuteurs au sein de leur famille et dans leur entourage ?

Ce sont des questions de choix de politique éducative dont l'école est le pilier central qui doivent être pilotés par un plan national. Nous demandons pour cela la mise en œuvre de moyens pour que tous les élèves, à égalité de chance, disposent des meilleures conditions d'accès aux savoirs en toutes situations.

La crise de confiance, déjà largement entamée, à l'égard du Ministre de l'EN, est maintenant totale. Il est urgent que le gouvernement et le ministère de l'Education Nationale réagissent et cessent de prendre des risques avec la santé des personnels, des élèves et des familles, avec la santé publique en général.

L'ordre du jour de ce CDEN concerne les mesures de rentrée pour l'organisation de l'enseignement primaire en Vaucluse.

Fort est de constater que le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire nécessiterait de pouvoir compter sur plus de moyens dans le Vaucluse, mais le bilan de carte scolaire après seulement quelques semaines de rentrée nous oblige à déplorer que leur accompagnement ne sera pas à la hauteur des besoins.

Il faudrait des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise sanitaire, malheureusement des postes de RASED ont encore été supprimés pour la rentrée et certains de ceux existants sont vacants. C'est particulièrement dramatique sur des secteurs le RASED est totalement démantelé à cette rentrée et ne même pourra pas assurer le peu qu'il réussissait encore à faire en milieu urbain.

Il faudrait des moyens accrus pour réussir à prendre en compte toutes les situations des écoles qui auraient nécessité une ouverture de classe afin de réduire les tensions causées par des effectifs chargés dans certains niveaux de classes ou par des organisations pédagogiques compliquées. Ces ouvertures n'ont pas été prononcés.

Il faudrait des moyens accrus pour rendre effectives dès cette année les directives de la dernière circulaire sur la direction d'école parue quelques jours avant la rentrée et demandant au directeur académique d'octroyer aux directrices et aux directeurs des temps de décharge supplémentaires et des temps de formation dédiés. Comment ?

Non seulement le département n'a pas ces moyens, mais le bilan de la rentrée montre que tous les postes d'enseignants existants ne sont pas occupés.

Cela a entraîné la nomination de titulaires remplaçants sur des postes classes à l'année. Postes qui vont faire défaut, lorsqu'il faudra suppléer à l'absence de collègues dans les classes ou donner de l'air aux directions d'écoles, par des temps de décharge supplémentaires. Le manque de postes de remplaçants est dommageable chaque année, il va particulièrement se faire sentir en cette période de circulation active du virus.

Au plus vite, des moyens doivent être accordés au département pour permettre l'occupation de tous les postes existants. La loi permet d'utiliser la liste complémentaire au concours pour pourvoir les postes vacants, nous vous demandons de solliciter le ministère pour que la liste complémentaire soit réabondée à cette fin.